

N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 12 AVRIL 2021

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue au centre communautaire de La Motte, ce douzième jour d'avril, de l'an deux mille vingt et un, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur Réjean Richard.

SONT PRÉSENTS :	Réjean	Richard	Maire
	Luc	St-Pierre	Conseiller (1)
	Marcel	Masse	Conseiller (2)
	Yanick	Lacroix	Conseiller (4)
	Marcel	Bourassa	Conseiller (5)
	Karyn	Chabot	Conseillère (6)

ABSENT :	Michel	Savard	Conseiller (3)
----------	--------	--------	----------------

Tous membres du conseil et formant quorum.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Réjean Richard, maire de La Motte.

21-04-038 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

21-04-039 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 MARS 2021**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021, soit, et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

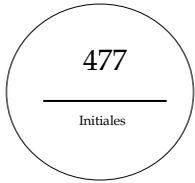
21-04-040 **DEMANDE D'APPUI FINANCIER POUR LA PARIOLE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par madame Karyn Chabot et unanimement résolu d'autoriser le versement de cinq cents dollars (500 \$) à la Pariole pour l'organisation de trois spectacles estivaux « En veillant su'l perron » et le « Show à Lionel » en novembre prochain, tel que prévu dans la politique d'aide aux organismes municipaux.

ADOPTÉE

INTERVENTIONS DU PUBLIC

La municipalité a informé la population, via sa page Facebook, de la procédure à suivre afin de poser des questions aux membres du conseil municipal. La question sera abordée dans la section voirie.



INFORMATIONS AVEC DÉCISION

21-04-041 SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE 2021

ATTENDU QUE la semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021 ;

ATTENDU QUE l'Association canadienne pour la santé mentale - Division du Québec, membre du réseau qui initie l'évènement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous ;

ATTENDU QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie ;

ATTENDU QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

ATTENDU QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

ATTENDU QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

ATTENDU QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par madame Karyn Chabot et unanimement résolu que la municipalité de La Motte proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 *semaine de la santé mentale* et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à *#parlerpourvrai* et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

ADOPTÉE

12-04-042 RÉSEAU BIBLIO RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu de verser une contribution de vingt-cinq dollars (25 \$) au Réseau Biblio pour la reconnaissance des bénévoles de la bibliothèque de La Motte.

ADOPTÉE

COMPTE-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L'ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Monsieur Réjean Richard, maire, fait état des dossiers discutés lors de la rencontre du mois de mars dernier.

COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement pour le mois de mars 2021.



COMPTE-RENDU DES ACTIVITÉS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE RIVIÈRE-HÉVA/LA MOTTE

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités du service de sécurité incendie Rivière-Héva/La Motte pour le mois de mars 2021.

VOIRIE

21-04-043 VITESSE DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par madame Karyn Chabot et unanimement résolu, de procéder à l'achat et l'installation de dos-d'âne ainsi que la signalisation requise.

ADOPTÉE

21-04-044 FORMATION SCIE À CHAÎNE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, d'autoriser l'inscription de madame Réna Michaud et de monsieur Jean-Claude Guay à la formation sur l'utilisation de scie à chaîne offerte par le centre de formation professionnelle, service aux entreprises au coût de deux cent soixante-quatorze (274 \$) par participant.

ADOPTÉE

21-04-045 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCAL (PAVL)

CONSIDÉRANT QUE du rechargement en concassé est nécessaire sur le chemin du Quai et du chemin de la pointe-aux-Goélands sur une distance de 5 km ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de deux traverses de chemin de 24 pouces et de 3 ponceaux de 12 pouces sont nécessaires sur le chemin du lac La Motte ;

CONSIDÉRANT QUE du débroussaillage dans les emprises des chemins municipaux a été entrepris en 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE du débroussaillage est nécessaire sur l'ensemble du réseau routier municipal ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces travaux sont estimés à cent huit mille neuf cent quatre-vingt-neuf dollars (108 989 \$) ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la Municipalité de La Motte en main-d'œuvre et en machinerie représente une somme de quarante-huit mille neuf cent quatre-vingt-neuf dollars (48 989 \$) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a un manque à gagner de soixante mille dollars (60 000 \$) ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, d'acheminer à madame Suzanne Blais, députée d'Abitibi-Ouest, une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, pour un montant de soixante mille dollars (60 000 \$).

ADOPTÉE



21-04-046 **ABRI POUR SEL DE DÉGLAÇAGE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, d'autoriser l'achat de tôle et de bloc de béton nécessaire à la construction d'un abri pour le sel de déglacage et d'un abri pour les contenants huiles et les huiles usées.

ADOPTÉE

URBANISME

DÉPÔT DU RAPPORT SOMMAIRE DES PERMIS ÉMIS EN 2020

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport des permis émis pour l'année 2020.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est ajouté.

FINANCES ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de mars 2021.

21-04-047 **APPROBATION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, que les comptes du mois de mars 2021 soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de cent cinq mille soixante et un dollars et soixante-huit sous. (105 061,68 \$)

ADMQ	229,95 \$
Béton Fortin	3 559,90 \$
Bigué et Bigué Avocats	51,23 \$
Bois Turcotte	861,33 \$
Boutique du bureau Gyva	19,25 \$
CNESST	154,04 \$
Desjardins sécurité financière	1 205,26 \$
Énergies Sonic RN S.E.C.	7 098,63 \$
Envirobi	1 152,52 \$
Garage Tardif	703,65 \$
Gestion Simon Blanchard inc.	84,25 \$
Guay, Jean-Claude	145,00 \$
Harmonia assurance	255,00 \$
Hydro-Québec	121,87 \$
La Capital assurance	3 560,08 \$
Lanouette Sylvie	1 469,08 \$
Les fleurons du Québec	343,78 \$
Location Lauzon Amos	179,42 \$
M & M Nord-Ouest	48,18 \$
Martineau, Jean	1 971,59 \$
Master card	90,18 \$
Ministre du Revenu	13 430,34 \$
MMQ	1 167,39 \$
MRC d'Abitibi	22 229,00 \$
Multi-services J.V.B.	32,19 \$
Municipalité de La Corne	617,99 \$



Municipalité de Rivière-Héva	371,60 \$
Papeterie Commerciale	245,96 \$
Pelletier Nettoie tout	896,80 \$
Pharmacie Jean Coutu	448,33 \$
Postes Canada	3 654,10 \$
Propane Nord-Ouest	137,97 \$
Receveur général du Canada	2 796,40 \$
Réjean Thibault Automobiles	79,18 \$
Rôle de paie	17 318,54 \$
Sanimos	2 060,46 \$
Société assurance automobile	6 618,38 \$
Société canadienne de la croix rouge	170,00 \$
Strongco	1 604,84 \$
Télébec	257,80 \$
Tétreault, Daniel	6 179,91 \$
Thompson Reuters Canada	380,10 \$
UAP	78,29 \$
Ville d'Amos	749,44 \$
Zip lignes	232,48 \$
Total :	<u>105 061,68 \$</u>

ADOPTÉE

21-04-048 FORMATION POUR GESTIONNAIRES DE SENTIERS

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu, d'autoriser l'inscription de madame Rachel Cossette, directrice générale à la formation pour les gestionnaires de sentiers offerte par Rando Québec au coût de cent trente dollars (130 \$).

ADOPTÉE

21-04-049 FORMATION ADMQ - L'ABC POUR MODIFIER UN RÈGLEMENT D'URBANISME

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu, d'autoriser l'inscription de madame Rachel Cossette, directrice générale à la formation l'ABC pour modifier un règlement d'urbanisme offert par l'ADMQ au coût de deux cent vingt-cinq dollars (225 \$).

ADOPTÉE

21-04-050 LA GRANDE WEBDIFFUSION - GESTION MUNICIPALE 2021

IL EST PROPOSÉ, par madame Karyn Chabot, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu d'autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale à s'inscrire à la grande webdiffusion - Gestion municipale 2021 offerte par l'ADMQ qui aura lieu du 15 au 17 juin 2021 au coût de trois cent quatre-vingt-dix-neuf dollars (399 \$).

ADOPTÉE

21-04-051 L'ANNUAIRE DES SUBVENTIONS DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu d'autoriser l'achat de l'annuaire des Subventions du Québec au coût de soixante-neuf dollars et quatre-vingt-quinze sous (69,95 \$).

ADOPTÉE



21-04-052 **DEMANDE D'APPUI À LA MRC D'ABITIBI - UTILISATION DU BANC DE GRAVIER**

ATTENDU QUE le Projet Authier de Sayona Québec aura besoin de 315 000 m² de matériaux granulaires pour faire l'aménagement de leur site ;

ATTENDU QUE le comité de protection de l'Esker, demande à Sayona Québec de ne pas prélever de matériaux granulaires dans un banc de gravier situé sur l'Esker St-Mathieu/Berry pour faire l'aménagement de leur site ;

ATTENDU QUE le site SMS : 32D08-3 est existant depuis plus de 50 ans, est situé à seulement 1 km du projet minier et est situé sur la portion de l'esker non aquifère ;

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte appuie la demande de plusieurs citoyens afin d'obtenir des mesures d'atténuation en lien avec la pollution par le bruit, la poussière, les gaz à effet de serre (GES), l'augmentation de l'achalandage du réseau routier municipal, sur la Route 109 et sur la Route 117, qui seront générées par le projet minier ;

ATTENDU QUE la municipalité trouve la demande des environnementalistes, de ne pas prélever de matériaux granulaires dans un site existant (d'utiliser un site situé en dehors de l'Esker) occasionnerait des dommages encore plus importants que si les matériaux granulaires étaient prélevés à 1 km du projet ;

ATTENDU QUE les redevances à recevoir par la Municipalité de La Motte ainsi que par la MRC d'Abitibi seront inexistantes, si les matériaux granulaires proviennent d'une autre MRC, ce qui engendrera une perte financière majeure pour la municipalité et la MRC d'Abitibi ;

ATTENDU QUE de transporté des matériaux granulaires d'un site situé en dehors de La Motte aura pour effet d'augmenter la charge financière de la Municipalité parce que le réseau routier municipal et provincial sera sollicité sur un plus grand nombre de kilomètres ;

ATTENDU QUE le banc de gravier le plus près est à plus de 20 kilomètres et est situé à Rivière-Héva, les autres sont situés dans le secteur d'Amos, de Landrienne, et de Cadillac et sont tous localisés sur un esker ou une moraine ;

ATTENDU QUE la Municipalité de La Motte à l'intention de déposer un mémoire auprès du BAPE en lien avec le Projet Authier de Sayona Québec ;

ATTENDU QUE d'empêcher le prélèvement de matériaux granulaire dans le site 32D08-3, partie de l'esker non aquifère, est aberrant alors qu'il y a sur le même esker 33 autres bancs de gravier actifs, avec ou sans restriction et 19 bancs de gravier fermés ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, de demandé à la MRC d'Abitibi qu'elle appui notre demande auprès du Bureau d'audience publique en environnement (BAPE) de recommander que le gravier nécessaire à l'aménagement du site minier du Projet Authier de Sayona Québec soit extrait dans le site SMS : 32D08-3.

ADOPTÉE



QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public en lien avec des sujets discutés à l'ordre du jour.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

21-04-053 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 20 h 25.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

Maire

« Je, Réjean Richard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

21-04-040	21-04-042	21-04-043
21-04-044	21-04-046	21-04-047
21-04-048	21-04-049	21-04-049
21-04-050	21-04-051	

Signé ce vingt-deuxième jour d'avril
de l'an deux mille vingt et un